

Marseille, ville pauvre?

Une approche monétaire

Philippe Langevin
Maître de conférences
23-3-13

Le discours dominant sur Marseille fait état d'un incontestable redressement. Le retour de la progression de la population (850 000 habitants en 2009 contre 797 000 en 1999), des emplois (entre 4 à 5000 par an jusqu'à la crise), la réduction du taux de chômage passé de 22% en 1999 à 13 % aujourd'hui témoignent d'une dynamique positive. Les grands investissements récents (Euroméditerranée, Contrats urbains de cohésion sociale, Grand Port de Marseille, pôles d'excellence en matière de recherche, technopoles, grand projet de ville, potentiel universitaire...) prouvent les capacités d'une ville longtemps considérée comme une ville entropôt aux fréquentations douteuses.

Pourtant, malgré ces réussites, plusieurs indicateurs montrent la situation de grande pauvreté d'une partie importante de ses habitants. La moitié des marseillais gagnent moins de 1 370 € par mois. Les taux d'allocataires des minima sociaux sont deux fois plus élevés qu'au niveau national. Parmi les 10 communes de plus de 200 000 habitants du pays, c'est à Marseille que le revenu médian est le plus faible : 16 456 €.Marseille va mieux que les marseillais.

Plus significatif encore est le niveau des inégalités. Les 10% des ménages les plus riches gagnent plus de 15 fois plus par unité de consommation que les plus pauvres. Cet écart ne se constate nulle part ailleurs. Plus qu'une ville pauvre, Marseille est une ville éclatée dont l'unité de façade ne doit pas faire illusion. Inégalités sociales d'abord entre près de 20% des habitats au seuil de pauvreté et plus de 10% au seuil de l'impôt sur les grandes fortunes. Inégalités territoriales ensuite qui opposent les beaux quartiers du 7^o et 8^o arrondissement au centre ville et aux quartiers nord où les revenus moyens soit trois fois plus faibles. Ces écarts sont amplifiés au niveau des quartiers. Les habitants de Périer gagnent en moyenne 9 fois ce que touchent ceux de la Solidarité, la bien nommée, dans le XV^o arrondissement ; encore ne s'agit-il que de moyenne !

Cette situation préoccupante relativise le discours sur le renouveau de Marseille. En fait ce nouveau prolétariat fait peu parler de lui. Protégé par les systèmes sociaux (dans certains quartiers du centre-ville ou des XIV^o et XV^oarrondissement plus de 10% des habitants ne déclarent aucun revenu), soudé par leurs communautés d'origine, bénéficiaire de l'entraide familiale il construit d'autres Marseille sur une étonnante capacité à bricoler pour survivre. Le travail au noir, l'économie de bazar, la capacité à « tirer » sur les aides sociales sont les signes d'une économie plus astucieuse que laborieuse.

Ainsi, au-delà d'un discours convenu sur la force de ses migrations successives, sur la qualité de ses associations, sur son hospitalité généreuse et sa capacité à échanger et à se comprendre, Marseille isole de plus en plus la partie la plus précaire de ses habitants qui voient la ville se transformer sans qu'ils en aient leur part. Les nouveaux logements sont trop chers pour eux, les emplois créés ne leur sont pas accessibles, l'université leur est étrangère. Alors, ils se

replient sans bruit sur des vies pauvres que la statistique ne connaît pas et que les cadres supérieurs, les ingénieurs et les aménageurs ne rencontrent jamais. Ici, les pauvres sont plus pauvres qu'ailleurs et les riches plus riches qu'ailleurs. Dans une ville des extrêmes, les moyennes perdent leur sens. La pauvreté n'est pas un chiffre. Pour la combattre, il faut savoir la regarder.

La définition de la pauvreté ne va pas de soi. Selon le Conseil Européen (1984), « doivent être considérées comme pauvres, les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles ou sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre où elles vivent ». Cette approche qualitative peut avoir diverses interprétations.

La célèbre définition du père Wresinski est beaucoup plus parlante « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de ré – assurer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi même dans un avenir prévisible » (1987).

1-La situation de Marseille par rapport aux autres grandes villes de France

Pour avoir une première idée de la situation économique et sociale des marseillais nous comparons la situation de Marseille avec celle des 10 autres villes françaises dont la population est supérieure à 200 000 habitants.

1-Le taux de pauvreté des ménages

Calculé à partir du pourcentage de ménages qui perçoivent moins de 60 % du revenu médian (954€/ mois par unité de consommation en 2009) national, le taux de pauvreté en France métropolitaine est de 15%. Il est relativement stable dans le temps. La pauvreté est d'abord urbaine. Le tableau montre qu'il est supérieur dans les 11 plus grandes communes Françaises. Il souligne la situation difficile de trois grandes villes : Montpellier, Lille et Marseille. On ne s'attendait pas à voir Montpellier, plus connue par son rayonnement que par la précarité du quart de ses ménages dans cette classe. Les grands travaux conduits aussi bien à Lille (Eurolille) qu'à Marseille (Euroméditerranée) n'ont pas empêché ces deux grandes villes d'être particulièrement affectées par la pauvreté et la précarité¹.

Taux de pauvreté des ménages par commune- 2009		
	Ménages pauvres	Taux de pauvreté
Paris	169 910	16%
Marseille	93 179	26%
Lyon	32 979	15%
Toulouse	37 246	19%
Nice	34 996	20%
Nantes	21 708	17%
Strasbourg	26 431	24%
Montpellier	29 853	27%

¹ Compas Etudes Août 2012

Bordeaux	20 106	18%
Lille	25 561	27%
Rennes	15 682	18%
France métropolitaine	3 930 682	15%

Source : Observatoire des inégalités

Marseille est donc, après Lille et Montpellier, la commune de plus de 200 000 habitants où la part des ménages pauvres est la plus élevée. Par rapport aux 98 communes qui ont plus de 50 000 habitants, Marseille occupe la 22^e place. Les autres indicateurs utilisés conduisent au même résultat.

2-Les indicateurs économiques de la pauvreté

Nous retiendrons les indicateurs proposés par le CCAS de Marseille dans son rapport sur l'analyse des besoins sociaux² 2011-2012.

Ces indicateurs sont classés en trois familles

Les indicateurs monétaires

- part des ménages imposés
- médiane des revenus
- 1^o décile
- 9^o décile
- rapport inter- décile

La structure des ménages

- part des ménages composés d'une seule personne
- part des familles monoparentales

La population active

- taux d'activité des 15-64 ans 2011
- taux de chômage 2011
- part des non diplômés dans la population non diplômée de plus de 15 ans.

Appliqués aux 11 villes de plus de 200 000 habitants, ces indicateurs soulignent la place particulière de Marseille.

Indicateurs économiques 2009						
	Part des ménages Imposés	Médiane des Revenus €	1 ^o décile €	9 ^o décile €	Rapport interdécile 2009	Taux de Chômage 2011
Paris	71,5%	25 044	5 870	67 284	11,5	11,0%
Marseille	53,4%	16 456	2 415	37 021	15,3	17,3%
Lyon	64,9%	21 154	6 445	45 209	7	11,4%
Toulouse	55,6%	18 997	4 500	41 367	9,2	14,5%
Nice	56,4%	17 873	4 490	39 090	8,7	12,8%
Nantes	59,1%	19 656	5 521	41 700	7,6	13,9%
Strasbourg	55,6%	16 659	3 409	39 537	11,8	15,9%
Montpellier	52,7%	16 014	2 908	38 801	12,7	18,5%

² CCAS de Marseille. Rapport sur l'analyse des besoins sociaux 2011-2012

Bordeaux	58,4%	19 700	4 854	45 910	7,6	14,4%
Lille	54,3%	16 125	2 480	37 775	15,2	17,0%
Rennes	59,0%	19 163	4 954	40 427	8,2	11,2%
France métropolitaine	58,4%	18 749	6 785	37 940	5,6	11,2%
	Part des familles monoparentales	Part des ménages d'une personne.	Taux d'activité 2011	Part Population. Sans Diplôme	Population	
Paris	7,7%	51,3%	76,2%	13,3%	2341050	
Marseille	12,8%	39,1%	66,2%	24,4%	850 602	
Lyon	7,7%	48,1%	71,9%	14,1%	479803	
Toulouse	8,0%	51,6%	69,4%	13,5%	440 204	
Nice	9,9%	43,2%	69,4%	19,5%	340 735	
Nantes	7,7%	50,6%	69,8%	12,2%	282 047	
Strasbourg	9,4%	46,1%	67,1%	21,6%	271708	
Montpellier	10,0%	49,0%	63,6%	17,8%	255 080	
Bordeaux	7,8%	54,3%	71,5%	12,5%	236 725	
Lille	8,4%	52,4%	64,6%	19,9%	226 827	
Rennes	7,1%	51,0%	64,9%	12,3%	206 604	
France métropolitaine	8,6%	33,7%	71,9%	18,3%	62465 709	

Source : INSEE

3-Les indicateurs sociaux

Les données sont de 2008 et n'intègrent pas le RSA. Trois sont retenus :

- la proportion des bénéficiaires du dispositif RMI dans la population de moins de 65 ans
- la proportion d'allocataires de l'API (allocation parent isolé) parmi les femmes de 15 à 49 ans
- la proportion des allocataires de l'AAH (allocation adulte handicapé) parmi les 20-59 ans

Appliqués aux 11 villes de plus de 200 000 habitants, ces indicateurs soulignent la place particulière de Marseille dont les revenus sociaux évitent à plus de 20% de la population de tomber dans la grande misère.

Indicateurs sociaux 2008-2009			
	RMI	API	AAH
Paris	4,2%	0,7%	1,8%
Marseille	11,4%	3,0%	3,2%
Lyon	3,5%	0,9%	2,1%
Toulouse	6,9%	1,5%	2,4%
Nice	4,6%	1,7%	4,8%
Nantes	5,1%	1,3%	2,5%
Strasbourg	7,6%	1,8%	2,3%
Montpellier	9,3%	1,9%	4,0%
Bordeaux	6,3%	1,3%	3,9%
Lille	12,7%	2,8%	4,3%
Rennes	3,9%	1,1%	2,7%
France métropolitaine	4,4%	1,4%	2,6%

Source ; CCAS de Marseille

Marseille présente avec Lille le taux le plus élevé d'allocataires du RMI, le plus élevé d'allocataires de l'API de toutes les grandes villes et une part importante d'allocataires de l'AAH.

En France, la pauvreté est surtout urbaine. Les 100 plus grandes villes rassemblent un tiers des ménages pauvres, alors qu'ils ne regroupent qu'un cinquième de la population. Avec 93 179 ménages sous le seuil de pauvreté en 2009, Marseille est la première grande ville concernée par le faible revenu du quart de ses ménages.

4-Position des grandes villes

D'après ces indicateurs on peut classer les grandes villes françaises en 4 catégories

Catégorie 1 : Paris et Lyon, quel que soit l'indicateur retenu, sont bien au dessus des autres villes avec un revenu médian élevé, ainsi que ceux du 1° décile. Le 9° décile est néanmoins beaucoup plus élevé à Paris qu'à Lyon, ce qui se traduit par des inégalités beaucoup plus fortes dans la capitale qu'à Lyon. La part des familles monoparentales est faible, les taux d'activité élevés et la part de la population sans diplôme modeste.

Catégorie 2 : Rennes, Nantes, Bordeaux et Toulouse ont des caractéristiques comparables qui traduisent une faible précarité de leur population : plus de 55% des ménages sont imposés, le revenu médian est relativement élevé, le rapport inter- décile légèrement supérieur au rapport national. Le 1°décile est autour de 5 000€ et le 9° de 40 000 €. Les taux d'activité sont autour de 70% et la part de la population sans diplôme faible.

Catégorie 3 : Nice et Strasbourg sont en situation moins favorable avec un revenu médian faible. Si le 9° décile est le même, les écarts dans le 1° au bénéfice de Nice expliquent le niveau élevé des inégalités de ressources à Strasbourg où la situation est un peu moins favorable que sur la Côte d'Azur : taux de chômage plus élevé, taux d'activité plus faible. La population est diplômée mais le niveau des prestations sociales indique des quartiers pauvres dans des villes considérées comme riches.

Catégorie 4 : Lille, Montpellier et Marseille présentent toutes les caractéristiques de la précarité. Le revenu médian est faible, comme celui du 1° et 9° décile par rapport aux autres villes, les inégalités sont fortes, les taux de chômage sont élevés et les taux d'activité faibles. C'est aussi dans ces villes que la part des ménages imposés est la plus faible, comme la part des diplômés dans la population. Une grande partie de la population est couverte par les minima sociaux.

On peut noter aussi que, au sein de ces 11 villes, la place de Marseille est préoccupante. :

- en dixième position sur douze (après Montpellier) pour le revenu médian
- en dernière position pour les revenus du 1° décile et du 9° décile: c'est à Marseille qu'ils sont les plus faibles
- en première position pour le rapport inter- décile. Marseille est la grande ville la plus inégalitaire du pays
- en deuxième position pour le taux de chômage (après Montpellier) et une des dernières pour le taux d'activité

C'est aussi la ville où la part des familles monoparentales est la plus élevée comme celle de la population sans aucun diplôme et la population couverte par les minimas sociaux.

2 : La précarité dans les Bouches du Rhône

On ne peut pas isoler Marseille de son environnement économique et social lui aussi très dégradé. C'est pourquoi une analyse au niveau du département des Bouches du Rhône fournit d'intéressants éléments de comparaison.

Le département des Bouches-du-Rhône est l'un des départements de France métropolitaine les plus affectés par la pauvreté d'un grand nombre de ses habitants. Sa position géographique entre Europe et Méditerranée fait de ce territoire de passage et d'accueil un espace où s'installent des habitants en quête de vie meilleure originaires d'autres régions françaises, de la rive sud de la Méditerranée ou de la Roumanie. Son système économique ne parvient pas à créer assez d'emploi pour répondre à la demande de la population active et le taux de chômage est structurellement plus élevé qu'au niveau national. La partie la plus performante de son économie offre des emplois qualifiés qui ne sont pas accessibles à des demandeurs, pour la plus grande part peu diplômés et peu qualifiés. La pénurie de logements, notamment sociaux, contribue à l'occupation de logements insalubres dans le centre des villes proposés par des propriétaires sans scrupules. Les jeunes en sont les premières victimes.

Les conditions de vie de près de 17 % des habitants sont extrêmement précaires. On peut estimer qu'il y a dans le département 360 000 personnes dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian, soit moins de 956 € mensuels en 2010. Leur insertion économique et sociale est rendue très difficile non seulement par la pénurie d'emplois et de logements, mais aussi par le manque de moyens attribués aux structures qui s'attachent à lutter contre la pauvreté. Alors que l'Etat a tendance à se désengager du financement des associations qui accompagnent cette population, le Conseil Général doit faire face à des dépenses sociales obligatoires de plus en plus élevées et les prestations de la caisse d'allocations familiales pèsent de plus en plus lourd dans le budget social de la Nation. La part des revenus sociaux dans le revenu des ménages du département est particulièrement élevée.

Néanmoins, les prestations sociales, indispensables au demeurant, ne suffisent pas pour résoudre ce problème difficile. Le secteur associatif est largement mis à contribution pour accompagner des personnes, des familles et des ménages en grandes difficultés. La plupart de ces dépenses sont assurées par le Conseil Général, les communes et les E.P.C.I. sous la forme de prix de journée ou de subventions.

La structure par âge de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté à 60% dans la population montre que 33,5% ont moins de 20 ans, 6,5% ont entre 20 et 24 ans et 5,5% entre 25 et 29 ans.

Ce qui signifie que 144 000 jeunes de moins de 24 ans et 163 800 de moins de 30 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté. La situation s'est probablement dégradée depuis 2008, même s'il n'y a pas encore de statistiques disponibles.

1-Un niveau de vie moyen modeste

Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. C'est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. En 2010 cet indicateur positionne le département au 28° rang des départements métropolitains, avec un niveau de vie de 22 270 € par unité de consommation

Ce sont les départements de la région Parisienne, de Rhône-Alpes et d'Alsace qui ont le niveau de vie le plus élevé. C'est aussi le cas des départements métropolitains des Alpes-Maritimes, de Haute-Garonne, de Gironde, de Loire Atlantique et d'Ille et Vilaine. La moitié des ménages dispose d'un revenu inférieur à 1 510 € par mois. La moitié des ménages pauvres ont un revenu mensuel inférieur à 640 €.

2-Un taux pauvreté monétaire au sens de l'I.N.S.E.E. quatre points au dessus du taux national

Les disparités entre départements sont encore plus fortes en termes de pauvreté monétaire. Au sens de l'I.N.S.E.E. un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil correspond à 60% du revenu médian. Il augmente avec la taille et la composition des familles. En 2010 il s'établit à 908 € mensuels pour une personne seule et à 1 907 € pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans ; en 2010 respectivement à 954 € et 2003 €. On parle de pauvreté monétaire relative. La pauvreté monétaire absolue renvoie à une norme de consommation qui fixe les besoins fondamentaux d'une société donnée à une époque donnée. La notion de besoins fondamentaux renvoie sur un choix de société de nature politique.

Au sens de l'I.N.S.E.E., le taux de pauvreté monétaire est trois points plus élevé dans les Bouches-du-Rhône qu'au niveau national. Il était de 16,7% en 2008 contre 12,5% au niveau national. Le département est en douzième position nationale. Ce taux est calculé par l'I.N.S.E.E. dans le dispositif des revenus fiscaux localisés. Ce dispositif prend en compte les revenus disponibles des ménages à partir de la source des revenus fiscaux localisés des ménages. Il est supérieur pour les femmes de 2 points. Il était de 16,1% en 2004.

Le taux de pauvreté monétaire révèle de grandes disparités entre les départements et place les Bouches-du-Rhône parmi ceux qui sont les plus exposés. Les ménages complexes, qui regroupent plusieurs familles, sont particulièrement touchés. L'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté rapporté au seuil de pauvreté, est particulièrement élevé car le niveau de vie des ménages pauvres est très au dessous du seuil de pauvreté.

3-Une pauvreté intense

L'intensité de la pauvreté est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'INSEE mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. En 2008, l'intensité de la pauvreté est de 20,8, classant les Bouches-du-Rhône au sixième rang des départements métropolitains après Paris (23,7), le Gard (21,3), la Corse et la Seine-Saint-Denis (21,2) et la Haute-Savoie (21). Ce qui signifie que les pauvres sont plus pauvres qu'au niveau national. L'intensité de la pauvreté est passée à 30,4 dans le département en 2010, soit une augmentation de 46% en 2 ans.

4-De fortes inégalités de revenus

Le rapport inter décile entre le niveau de vie plancher des 10% d'individus les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10% les plus pauvres permet de mesurer l'ampleur des inégalités. Ce rapport était de 3,51 en 2004. Il est passé à 8 en 2009, résultat de la forte augmentation des hauts revenus. Les 10% des ménages à hauts revenus gagnent plus de 8 fois les 10% à faibles revenus. Le département des Bouches du Rhône est l'un des trois premiers départements les plus inégalitaires du pays. Ce rapport est particulièrement élevé à Marseille où il atteint 15,1 en 2009.

Les départements les plus inégalitaires sont sur les rivages de la Méditerranée et autour de grandes agglomérations : Haute-Garonne avec Toulouse, Rhône avec Lyon, Nord avec Lille et Paris.

Dans les Bouches-du-Rhône, l'accroissement des inégalités est la conséquence de la part croissante des hauts salaires d'une part et de la stagnation des bas salaires d'autre part. Les emplois stratégiques de l'économie de la connaissance, des cadres supérieurs des grandes opérations récentes (Euroméditerranée, ITER, pôles de compétitivité, recherche...) élèvent le revenu moyen mais peu le revenu médian. Les ménages à faibles ressources restent à faibles ressources mais les ménages à hauts revenus gagnent de plus en plus.

5-Des spécificités communales marquées

Le tableau suivant montre que le niveau des inégalités de revenus dans le département est la conséquence des très grandes inégalités à Marseille et, dans une moindre mesure à Aix-en-Provence (où le revenu médian est élevé) et à Arles (où le revenu médian est faible). Istres a un revenu médian élevé et des inégalités plus faibles. Toutes ces communes, sauf La Ciotat qui est dans la moyenne nationale, présentent un rapport inter- décile plus élevé qu'au niveau national.

Niveau de vie des premières communes des Bouches du Rhône 2008				
Communes	Population	Revenu médian En €	Part des FF imposables	Rapport Inter-décile
Marseille	851 240	16 128	48,40%	15,1
Aix-en-Provence	142 743	21 024	57,90%	7,2
Arles	52 729	15 463	44,20%	7,9
Martigues	46 471	18 723	53,30%	5,7
Aubagne	46 093	17 888	50,50%	5,4
Istres	42 603	21 394	56,30%	4,8
Salon de Provence	41 411	17 763	51,60%	5,9
Vitrolles	36 610	17 206	51,40%	5,8
Marignane	33 909	16 965	49,80%	6,5
La Ciotat	33 790	18 425	50,40%	5,2
Bouches du Rhône	1 966 005	18 126	52%	8
France métropolitaine	62 134 866	18 355	54,20%	5,6

Source : INSEE

Selon le CCAS, Marseille partage avec Lille et Montpellier une grande vulnérabilité pour trois raisons principales « la richesse de leurs ménages est beaucoup plus faible, les inégalités de revenus importantes, près de 3 fois supérieure à la moyenne, les minima sociaux

concernent une part élevée de la population, le chômage y est important et le niveau de qualification faible ».

3-La pauvreté à Marseille

En utilisant les mêmes indicateurs que pour les grandes villes, le fait marquant est dans la très grande inégalité des conditions de vie des marseillais. Une première approche par arrondissement met en évidence une typologie particulière où 4 groupes peuvent être distingués.

1-Analyse générale

Indicateurs économiques 2009 Arrondissements de Marseille						
Arrond.	Part des ménages imposés	Médiane des Revenus €	1° décile	9° décile	Rapport Interdécile	Taux de Chômage 2011
1	41,1%	10 330		32 708		27,0%
2	39,4%	9 803		29 068		29,4%
3	31,1%	7 365		22 373		29,5%
4	55,1%	17 400	4 084	34 288	8,4	15,4%
5	54,5%	17 568	3 522	34 666	9,8	15,5%
6	57,9%	19 325	4 074	44 473	10,9	16,1%
7	63,5%	22 572	7 415	52 893	7,1	10,5%
8	67,7%	24 286	8 991	55 408	6,2	9,7%
9	65,0%	21 248	6 903	43 317	6,3	11,5%
10	55,3%	17 396	4 630	32 140	6,7	14,1%
11	57,5%	17 894	4 835	31 446	7,3	12,7%
12	65,4%	21 881	8 472	43 823	5,2	9,3%
13	51,1%	15 284	1 778	32 855	16,5	18,6%
14	39,8%	10 546		26 197		25,9%
15	35,4%	9 974		24 688		26,8%
16	49,5%	14 834	2 333	31 444	13,5	19,4%
Marseille	53,4%	16 456	8 207	37 021	15,3	17,3%
Arrond.	Part des familles monoparentales	Part des ménages d'une person.	Taux d'activité	Part Popu. sans Diplôme	Population	
1	12,5%	50,9%	65,5%	29,4%	40 197	
2	12,6%	46,5%	65,3%	35,5%	25113	
3	17,3%	41,2%	59,5%	42,6%	44 555	
4	12,4%	46,0%	71,8%	17,8%	47 517	
5	9,7%	54,8%	69,2%	17,8%	45 519	
6	9,9%	51,8%	72,9%	14,7%	42 598	
7	9,5%	48,0%	72,2%	12,2%	36 188	
8	9,5%	42,0%	69,5%	12,5%	78 293	
9	11,0%	35,2%	66,2%	18,2%	76 484	
10	12,6%	38,0%	68,8%	23,2%	52 078	
11	13,3%	27,1%	67,0%	23,9%	57 222	
12	11,6%	31,1%	68,2%	14,7%	58 919	
13	15,6%	30,4%	65,0%	28,4%	89 531	
14	18,7%	30,6%	59,4%	39,5%	60 772	

15	17,2%	27,1%	56,2%	39,9%	78 587	
16	14,4%	32,3%	64,7%	33,8%	17 029	
Marseille	12,8%	39,1%	66,2%	24,4%	850 602	

Source : INSEE

Arrondissements de Marseille- Indicateurs sociaux 2009			
	RMI	API	AAH
1° arrondissement	22,2%	4,2%	5,9%
2° arrondissement	20,8%	4,3%	3,8%
3° arrondissement	26,0%	8,2%	4,3%
4° arrondissement	9,6%	3,1%	3,0%
5° arrondissement	7,9%	2,0%	2,4%
6° arrondissement	7,9%	1,4%	1,2%
7° arrondissement	4,5%	1,0%	1,8%
8° arrondissement	3,1%	0,6%	2,7%
9° arrondissement	4,3%	1,3%	2,2%
10° arrondissement	6,3%	1,7%	2,5%
11° arrondissement	7,7%	2,1%	2,5%
12° arrondissement	3,7%	0,9%	1,8%
13° arrondissement	12,7%	3,6%	4,6%
14° arrondissement	18,7%	5,1%	4,0%
15° arrondissement	18,3%	5,4%	3,8%
16° arrondissement	26,5%	6,7%	5,0%
Marseille	11,4%	3,0%	3,2%

Catégorie 1 : Précarité

Les 1°,2°,3°,14° et 15°arrondissements de Marseille sont ceux dont la population est la plus précaire. Ils regroupent 109 865 habitants dans le centre ville (1°,2°,3°arrondissement) et 150 303dans les quartiers nord (14° et 15° arrondissement) soit 30% de la population marseillaise. La situation du centre ville est plus précaire que celle des quartiers nord. Dans le centre ville, le revenu médian est particulièrement faible et même nul pour les 10% des plus pauvres. Plus du quart de la population est allocataire des minimums sociaux. Le taux de chômage, qui dépasse 25%, est dans ces arrondissements particulièrement élevé, notamment dans le 3°,2° et 1° ; comme la part de la population sans diplôme qui atteint 42% dans le 3°. Prés de la moitié des ménages sont composés d'une seule personne dans le 1° et le 2°. Les habitants du 13° et 14° arrondissement ont revenu médian un peu plus élevé et beaucoup moins de ménages composés d'une seule personne. Tous ces arrondissements ont un taux d'activité plus faible que la moyenne de la commune. 18,7% des familles sont monoparentales dans le 14 et 17% dans les 3°et 15° arrondissements°. Quand il est calculable, le rapport inter décile est particulièrement élevé, traduction de fortes inégalités de revenus.



Arrondissements et secteurs à Marseille

Catégorie 2 : Pauvreté

Le treizième arrondissement est moins affecté par la précarité. Mais ses indicateurs le placent au dessus de la moyenne de Marseille. Ses 89 531 habitants représentent 10,5% des habitants de Marseille. Le revenu médian, supérieur à celui de la catégorie précédente, reste toutefois faible. Les allocataires du RMI sont également moins nombreux, comme la part de la population sans diplôme ou le taux de chômage. Il se caractérise par le poids relativement faible des ménages composés d'une seule personne. C'est l'arrondissement où le rapport inter décile est le plus élevé et celui qui se rapproche le plus de la moyenne Marseillaise

Catégorie 3 : Stabilité sociale

Les 4°,5°,6°,10°,11°, et 16° arrondissements sont en situation moins défavorable. Ils regroupent 261 963 habitants soit 31% de la population. Le revenu médian, quoique faible par rapport à celui des autres grandes villes, est proche de celui de Marseille. Mais les écarts sont importants, notamment dans le 6° et le 16° arrondissement. Le taux de chômage est légèrement inférieur à la moyenne de Marseille. La part des familles monoparentales est particulièrement importante dans les 11° et 16° arrondissement, comme la part de la population sans diplôme, notamment dans le 16°. Les ménages composés d'une seule personne sont relativement plus nombreux dans le centre ville que dans les quartiers nord. La taille des ménages est plus élevée que la moyenne marseillaise.

Catégorie 4 : Aisance économique et sociale

Quatre arrondissements du centre et de l'est de Marseille sont les plus favorisés de la ville : les 7°,8°, 9° et 12° arrondissements concentrent la partie de la population la plus aisée et la moins précaire. Ils représentent 249 884 habitants soit 29,4 %de celle de Marseille Le revenu médian est très supérieur à la moyenne marseillaise, notamment dans le 8°.Le rapport inter décile est relativement faible, les taux de chômage très inférieurs à la moyenne de la ville et

les taux d'activité supérieurs. La population est plus diplômée et les taux de minima sociaux faibles.

Situation des habitants	Arrondissement	Population 2009	%
Précarité	1,2,3,14,15	249 224	29,3%
Pauvreté	13	89 531	10,5%
Stabilité	4,5,6,10,11,16	261 963	30,8%
Aisance	7,8,9,12	249 884	29,4%
	Marseille	850 602	100%

Cette situation est stable dans le temps.

2-Situation sociale par arrondissement

1°arrondissement (Belsunce, Chapitre, Noailles, Opéra, Saint-Charles, Thiers)

Avec 40 197 habitants, le premier arrondissement n'occupe que 178 ha et se caractérise par une forte densité de population en augmentation de 8,6% depuis 1999. Les ménages sont de petite taille et marqué par la pauvreté. Une minorité d'entre eux est imposée sur le revenu et le revenu médian est inférieur au seuil de pauvreté. Les 10 % des ménages les plus pauvres n'ont aucun revenu. Les 10% des plus riches sont au niveau des classes moyennes. La pauvreté touche toutes les tranches d'âge. 20% des habitants dépendent des miniums sociaux.

2°arrondissement (Arenc, Grands Carmes, Hôtel de ville, Joliette)

Cet arrondissement, avec 25 113 habitants est peu peuplé. Il se caractérise par une pauvreté massive. Sa population, plutôt jeune, augmente peu. Ce sont néanmoins les plus âgés qui sont les plus pauvres. Le quart des retraités est au minimum vieillesse. 22% des 25-59 ans perçoivent le RSA. Comme dans le 1°arrondissement, la part des ménages imposés est faible et le revenu médian en dessous du seuil de pauvreté. Un ménage fiscal sur 10 n'a aucun revenu.

3° arrondissement (Belle de Mai, Saint-Mauron, Saint-Lazare, Vilette)

Situé au centre ville, le 3° arrondissement accueille 44 555 habitants, en progression de 9,1% depuis 1999. C'est le plus pauvre de Marseille. Un tiers seulement des ménages est imposé sur le revenu et la moitié d'entre eux a un revenu mensuel inférieur au seuil de pauvreté. Les 10%des foyers fiscaux les plus précaires n'ont aucun revenu. Le taux de pauvreté est le plus élevé de Marseille. 18% des plus de 25 ans dépendent d'un minimum social. Un retraité sur quatre est au minimum vieillesse.

4° arrondissement (Blancarde, Chartreux, Chutes- Lavies, Cinq Avenues)

Les 47 517 habitants appartiennent plutôt aux classes moyennes inférieures. La population est plutôt âgée. La moitié des ménages a un revenu annuel inférieur à 17 400 € et 55% est imposable sur le revenu. Les inégalités sont deux fois moins fortes qu'au niveau de la ville. La pauvreté touche particulièrement les familles et les actifs. 10% des 25-59 ans perçoivent le RSA.

LES 16 ARRONDISSEMENTS ET 111 QUARTIERS DE MARSEILLE



5°arrondissement (Baille, Camas, Conception, Saint-Pierre)

Sur cet arrondissement de faible étendue qui accueille 45 519 habitants, la population est dense, âgée mais aussi en rajeunissement. Elle appartient aux classes moyennes inférieures. Il comprend relativement peu de familles monoparentales. Plus de la moitié des ménages est composée d'une seule personne. Le taux de chômage est plus faible qu'au niveau de la ville. Les 10%les plus pauvres sont au dessus de la moyenne de Marseille et les 10% les plus riches sont en dessous de la moyenne de Marseille.

6° arrondissement (Castellane, Lodi, Notre Dame du Mont, Palais de Justice, Préfecture, Vauban)

Situé au centre de Marseille, le 6° arrondissement, avec 42 598 habitants, est particulièrement dense. Le profil de ses habitants est celui des classes moyennes inférieures. C'est l'arrondissement le plus inégalitaire de Marseille avec un rapport inter décile de 10,9. Les 10%les plus riches sont parmi les plus riches de Marseille. Les 10% les plus pauvres sont parmi les plus pauvres de Marseille, même si ils ont un revenu,ce qui n'est pas le cas partout. Il accueille peu de familles monoparentales mais plus de la moitié des ménages n'ont qu'une personne. La part des non diplômés est faible.

7° arrondissement (Bompard, Endoume, Les Iles, Pharo, Roucas-Blanc, Saint Lambert, Saint Victor)

Au cœur de la ville, recherché par ses aménités, le 7° arrondissement accueille une population de 36 188 habitants, plutôt âgée aux revenus élevés. La moitié des habitants appartient aux classes moyennes supérieures. Leurs revenus sont plus élevés qu'au niveau national ou de Marseille. Les 10% les plus riches,avec un revenu médian de 52 893 €, ont des ressources bien supérieures à la moyenne de la même catégorie au niveau marseillais. La part des ménages imposés est supérieure à la moyenne nationale. Les bénéficiaires des minimums sociaux sont peu nombreux.

8° arrondissement (Bonneveine, Goudes, Montredon, Périer, Plage, Pointe Rouge, Rouet, Sainte Anne, Saint Giniez, Vieille Chapelle)

Avec 78 293 habitants, le 8° arrondissement est un des plus peuplés de Marseille. Sa population est plutôt âgée et vieillissante. Elle est composée de classes moyennes aisées. C'est l'arrondissement le plus riche de Marseille dont la moitié de la population appartient aux classes moyennes supérieures. C'est aussi celui où il y a le plus grand nombre de foyers imposables. Prés du quart du revenu est celui des bénéfices et du patrimoine.

Les 10% des ménages les plus pauvres ont le revenu le plus élevé de la même classe à Marseille. La part des minima sociaux dans le revenu est la plus faible de Marseille.

9° arrondissement (Baumettes, Carpiane, Cabot, Mazargues, Panouse, Redon, Sainte-Marguerite, Sormiou, Vaufrèges)

Cet arrondissement très étendu est, avec 76 484 habitants, un des plus peuplés de la ville. Les ménages sont familiaux et aisés. Leur situation financière est favorable et le revenu médian élevé. Le rapport inter décile est deux fois plus faible qu'au niveau de Marseille et 65% des ménages sont imposés. Les familles monoparentales sont peu nombreuses et la part des

prestations sociales limitée. Il faut souligner toutefois une augmentation récente des allocataires du RSA.

10°arrondissement (Capelette, Menpenti, Pont de Vivaux, Saint Loup, Saint Tronc, Timone)

Les 52 078 habitants de cet arrondissement ont un niveau de vie plutôt modeste. Leur nombre augmente peu et leur répartition par âge est équilibrée. Le revenu médian est légèrement supérieur à la moyenne marseillaise, comme la part des ménages imposés. Le rapport inter décile traduit des inégalités de revenus faibles d'une population relativement homogène. Les 10% des ménages les plus pauvres et les 10% les plus riches le sont moins qu'à Marseille 10,5% de la population bénéficie cependant d'un minimum social. La population appartient aux classes moyennes.

11°arrondissement (Accates, Barasse, Camoins, Eoures, Millière, Pomme, Saint-Marcel, Saint-Menet, Treille, Valbarelle, Valentine)

Dans cet ancien arrondissement industriel et ouvrier, les 57 222 habitants ont des revenus moyens, relativement homogènes. Les ménages sont plutôt des familles et la part des familles monoparentales est dans la moyenne marseillaise. La part des ménages composés d'une seule personne est une des plus faibles de Marseille. Avec un revenu médian de 17 894 €, supérieur à la moyenne à Marseille, cette population appartient aux classes moyennes inférieures. Plus de 12% des habitants perçoivent un minimum social.

12°arrondissement (Caillols, Fourragère, Montolivet, Saint-Barnabé, Saint-Jean du Désert, Saint-Julien, Trois Lucs)

Cet arrondissement résidentiel de 58 919 habitants accueille une population familiale plutôt âgée et de conditions sociale aisée. 65% des ménages sont imposables et la médiane du revenu une des plus élevée de Marseille. Le revenu médian des 10% des plus pauvres est le plus élevé de Marseille. Les 10% les plus riches relèvent des hauts revenus. Avec un rapport inter décile de 5,2, c'est le territoire le moins inégalitaire de Marseille. C'est aussi, avec le 8°, celui où la part des prestations sociales est la plus faible.

13°arrondissement (Château-Gombert, Croix-Rouge, Malpassé, Médecins, Mourets, Olives, Palama, Rose, Saint-Jérôme, Saint Just, Saint Mitre)

L'arrondissement le plus peuplé de Marseille avec 89 531 habitants continue à accueillir de nouveaux habitants. Ses habitants sont à la limite entre les classes moyennes inférieures et les populations en difficulté. Le revenu médian, 15 284 €, est inférieur à la moyenne à Marseille. C'est l'arrondissement où le rapport inter décile est le plus élevé, 16,5. Les 10% les plus pauvres sont plus pauvres qu'à Marseille et les 10% les plus riches moins riches. Le taux de chômage est élevé et la part des familles monoparentales modeste. C'est l'arrondissement dont le profil social se rapproche le plus de la ville entière.

14°arrondissement (Arnavants, Bon-Secours, Canet, Merlan, Saint Barthélemy, Sainte-Marthe, Saint Joseph)

Cet arrondissement de 60 722 habitants avec une population en progression régulière présente un revenu médian faible de 9 973 €, un des plus bas de Marseille, sous le seuil de pauvreté.

Cet ancien quartier industriel très relié à l'activité du port, subit un chômage important avec un taux d'activité modeste. C'est celui de Marseille où la part des familles monoparentales est la plus élevée. Moins de la moitié des ménages est imposable sur le revenu. Les 10% les plus pauvres sont en situation de précarité, sans aucune ressource. 28% des habitants perçoivent un minimum social. Cette précarité concerne tout particulièrement les familles monoparentales et les actifs de 15 à 60 ans.

15° arrondissement (Aygaldes, Borels, Cabucelle, les Crottes, Delorme, Notre Dame Limite, Saint-Antoine, Saint Louis, Verduron, la Viste)

Ce territoire très peuplé de 78 587 habitants, où la population est plutôt jeune, est un espace de forte précarité marqué par des grandes constructions du logement social. Avec un revenu médian de 9 974 €, la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté. Les 10% les plus pauvres n'ont aucun revenu. Le tiers des ménages est imposable au revenu. Il existe une relative homogénéité des ménages vers les bas revenus. Un habitant sur cinq bénéficie d'un minimum social. Une famille monoparentale sur 4 reçoit le RMI majoré. ; 15% des retraités le minimum vieillesse

16° arrondissement (Estaque, Riaux, Saint-André, Saint-Henri)

Le moins peuplé des arrondissements marseillais, avec 17 029 habitants, présente un revenu médian faible de 14 834 €. Les ménages appartiennent aux classes moyennes inférieures et les inégalités de ressource sont fortes. Le rapport inter décile est élevé. Les plus pauvres le sont davantage qu'à Marseille et les plus riches moins riches. Les familles mono parentales sont nombreuses. Le tiers des ménages est composé d'une seule personne. Cette précarité se traduit par le poids des prestations sociales dont bénéficient 38% des habitants. Elle concerne tout particulièrement les familles monoparentales et les actifs de 25 à 59 ans.

Une analyse plus fine conduit à se pencher sur la situation économique et sociale des quartiers en difficulté³

4-Les quartiers de la politique de la ville à Marseille

1-Les contrats urbains de cohésion sociale

Les contrats urbains de cohésion sociale, qui ont succédé aux contrats de ville en 2006 sont passés entre l'Etat et la collectivité territoriale qui s'engagent à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers en difficulté. Ils définissent ainsi pour chaque quartier un projet de développement et un programme d'actions spécifiques. Prolongés, ces contrats sont en vigueur jusqu'en décembre 2014.

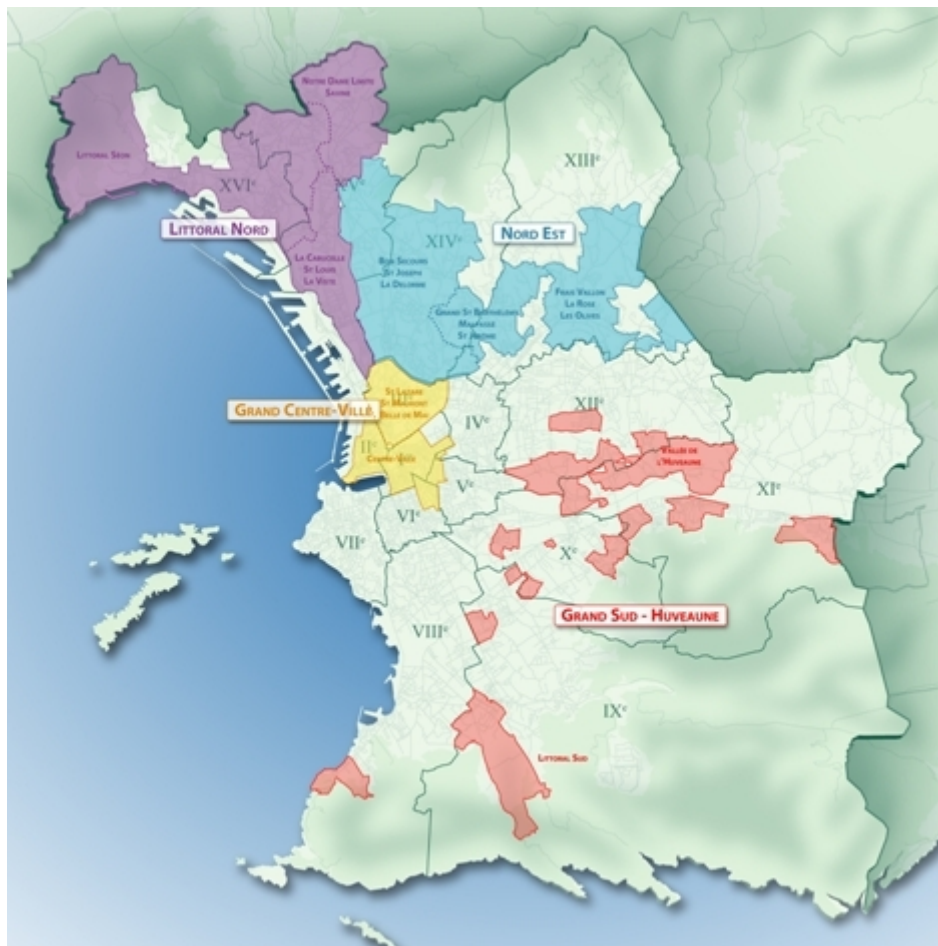
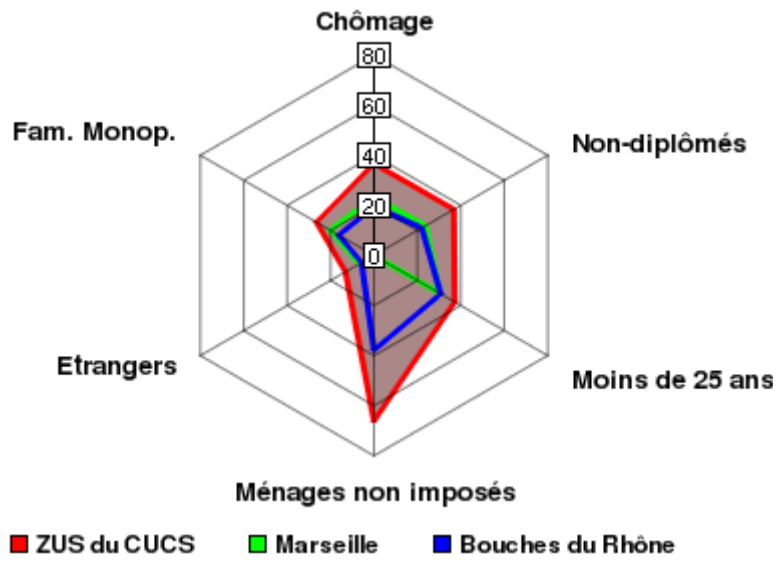
Il y a à Marseille 10 contrats urbains de cohésion sociale qui regroupent 412 747 habitants, soit 48,5 % de la population marseillaise. Les habitants de chacun de ces territoires affrontent des problèmes cumulatifs d'emploi, de logement, de sociabilité et de précarité. Le découpage n'a pas été fait en fonction des limites des arrondissements ou des quartiers de Marseille. Il a pris en compte les politiques structurelles conduites par les acteurs publics, le parc de logements sociaux, les infrastructures de transport, les données socio économiques. De ce fait, les CUCS dont les limites exactes sont cartographiées avec précision, peuvent concerner des parties de territoire sur plusieurs quartiers ou arrondissements. Le tableau suivant et la carte

³ CUCS de Marseille. Observatoire des quartiers AGAM-2012

montrent qu'ils sont presque tous dans des secteurs du centre ville (1,2,3) et des quartiers nord (13,14,15,16). Néanmoins, le CUCS Vallée de l'Huveaune concerne des parties du 10,11 et 12), et le CUCS Littoral Sud des parties du 8,9.

CUCS de Marseille 2008						
	Population	Taux de chômage	Part des sans diplôme	Allocataires CAF	RSA	Population RSA
Nord-Est						
Bon Secours (14-15) St Joseph La Delorme	55 373	23,4%	38,9%	12 787	5 024	9,0%
Gd St Barthélémy (13-14)	38 935	31,5%	44,7%	9 841	3 863	10,0%
Frais-Vallon(13-14) La Rose Les Olives	41 789	19,0%	30,0%	8 428	2 557	6,1%
Grand Centre Ville						
Centre-Ville (1-2)	71 821	26,9%	29,7%	20 613	7 563	10,5%
St Lazare (3) St Mauron Belle de Mai	45 515	30,0%	42,5%	13 782	5 516	12,2%
Grand Sud Huveaune						
Vallée de l'Huveaune(10-11-12)	59 319	16,3%	27,2%	12 869	3 012	5,1%
Littoral Sud (8-9)	20 950	15,5%	21,8%	4 228	868	4,1%
Littoral Nord						
Littoral Séon (15-16)	33 858	22,7%	37,6%	8 374	3 044	9,0%
La Cabucelle (14-15) St Louis La Viste	26 634	32,6%	45,6%	7 088	3 018	11,3%
ND Limite (15) la Savine Solidarité	18 553	22,8%	32,2%	4 493	1 841	10,0%
Total CUCS	412 747	23,8%	34,6%	102 503	36 306	8,0%
Marseille	851 420	17,5%	24,8%	192 285	55 649	6,5%

Le tableau montre la situation précaire des habitants de ces territoires si on compare les indicateurs retenus à la moyenne Marseillaise. Les quartiers les plus difficiles sont ceux des CUCS Nord- Est, Grand Centre-ville et Littoral Nord.



Source : AGAM

2-Les zones urbaines sensibles de Marseille

Les zones urbaines sensibles sont des parties de ville caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartier d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Il s'agit le plus souvent des grands ensembles d'habitat collectif et social des années 1950-1970 où les habitants vivent dans la précarité. Il y a 751 ZUS en France et 12 à Marseille. Les zones de redynamisation urbaine correspondent aux ZUS qui sont confrontées à des difficultés particulières. Il y a 416 ZRU en France dont 11 à Marseille. 11 ZUS sur 12 sont donc en ZRU, signe de difficultés particulières. Celle qui ne l'est pas est Centre-Nord. Ce zonage ne prend pas non plus en compte les limites des arrondissements ou des quartiers. Il est fait autour des grands ensembles de logements sociaux. Les ZUS sont les parties les plus fragiles des CUCS.

ZUS de Marseille					
Arrondissement	Nom	Population 2009	% à bas Revenu	Revenu Médian	% imposés Revenu
1, 2,3,6	Centre Nord	51 970	38,2%	8 104	38,9%
12° et 13°	La Rose, Frais Vallon, Petit Séminaire	15 738	35,2%	8 502	34,5%
9°	Les Hauts de Mazargues	5 766	25,6%	11 954	52,5%
15° et 16°	Nord Littoral, Plan d'Aou, Bricarde	16 003	33,0%	8 821	37,6%
16°	L'Estaque-Saumaty	3 996	16,7%	16 056	55,1%
15° et 16°	Quinzième Sud : La Viste, Consolat	20 748	31,3%	9 645	37,7%
15°	Saint Antoine Est : La Savine, ND Limite	15 691	40,9%	7 513	35,8%
14° et 15°	Saint- Barthélemy, Le Canet, Delorme	40 949	40,1%	7 727	35,1%
3° et 15°	St Mauront, Bellevue, Cabucelle	12 406	48,9%	5 823	28,4%
11° et 12°	Air Bel	4 620	36,8%	7 797	31,2%
10° et 11°	Vallée de l'Huveaune, Rouguière	15 448	20,7%	12 504	45,7%
13°	Malpassé St Jérôme	15 465	22,9%	5 626	29,6%
Total ZUS		218 800			

Source : Observatoire des quartiers

5-Les îlots regroupés pour l'information statistique de Marseille

L'IRIS est un découpage du territoire national établi par l'INSEE d'une taille moyenne de 2 000 habitants en ensemble relativement homogène dans le temps. Le découpage respecte des critères géographiques et démographiques et présente des contours identifiables sans ambiguïté. Ils sont stables dans le temps mais peuvent être affectés par des modifications de la géographie communale. Il y a 16 100 IRIS en France et 400 à Marseille. Cette approche plus fine permet de repérer des indicateurs de revenus au niveau des îlots. Elle confirme la grande disparité des revenus médians à Marseille.

Les 10 IRIS les plus pauvres de Marseille ont un revenu médian par unité de consommation inférieur à 5 000€ par an, largement en dessous du seuil de pauvreté. Ils sont tous dans les arrondissements les plus concernés par la pauvreté

Les dix IRIS les plus pauvres de Marseille 2009		
		Revenu
Nom de la commune	Nom de la zone	Médian UC
Marseille 15e Arrondissement	KALLISTE	3554
Marseille 3e Arrondissement	BELLEVUE-PYAT	3820
Marseille 14e Arrondissement	EGLANTINES-ROSIERS	4080
Marseille 13e Arrondissement	SAINT-PAUL COROT	4440
Marseille 14e Arrondissement	CENTRE URBAIN	4667
Marseille 2e Arrondissement	MONTOLIEU	4743
Marseille 15e Arrondissement	LYON MAZARADE	4831
Marseille 15e Arrondissement	ZOCCOLAT	4883
Marseille 13e Arrondissement	LILAS-OLIVIERS	4915
Marseille 15e Arrondissement	CAP PINEDE	4980

Source : IRIS France

Les dix IRIS les plus riches ont un revenu médian 10 fois plus élevé que les précédents. Ils sont tous dans les arrondissements les plus favorisés de la ville. Il y a peu de mixité sociale à Marseille.

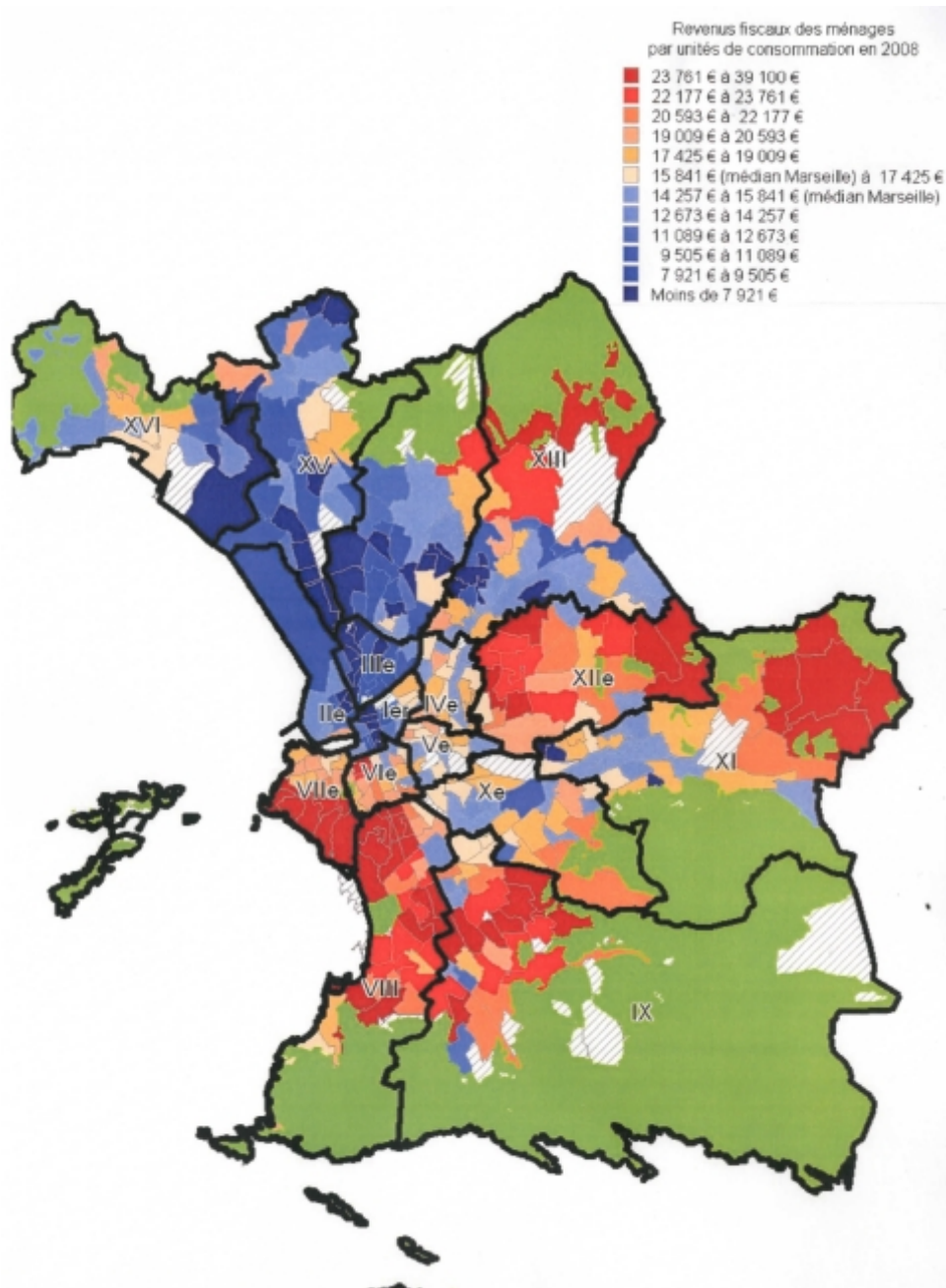
Les dix IRIS les plus riches de Marseille- 2009		
		Revenu Médian/UC
Marseille 8e Arrondissement	CADENELLE	40490
Marseille 7e Arrondissement	ESTRANGIN	35923
Marseille 9e Arrondissement	LA PANOUSE	33778
Marseille 8e Arrondissement	LES BOUCLES PERIER	32001
Marseille 7e Arrondissement	ROCHES-PROPHETE	31689
Marseille 8e Arrondissement	MERMOZ PRADO	30623
Marseille 8e Arrondissement	PROVENCE-ILE DE FRANCE	30554
Marseille 8e Arrondissement	MERMOZ-GRAND PAVOIS	30172
Marseille 12e Arrondissement	HAGUENEAU-GAROUTTE	29553
Marseille 8e Arrondissement	CREMIEUX VALLENCE	28898

Source : IRIS- France

Au sein même des arrondissements les écarts entre revenus médians des ménages par unités de consommation sont très élevés.

Revenus médians UC par arrondissement et par IRIS					
	IRIS le plus pauvre		IRIS le plus riche		Rapport
1er	GARE DE L'EST	5169	LONGCHAMP	18673	3,6
2e	MONTOLIEU	4743	L'EVECHE-LES DOCKS	15545	3,3
3e	BELLEVUE-PYAT	3820	PEYSSONNEL	10825	2,8
4e	BLANCARDE ROUGIER	14321	CHAPE	20307	1,4
5e	FERRARI	15479	MONTE-CHRISTO-CAMAS	21128	1,4
6e	JULIEN	12996	SAINTE-JACQUES-BRETEUIL	24452	1,9
7e	LA CRIEE	17402	ESTRANGIN	35923	2
8e	PARC CHANOT	13532	CADENELLE	40490	3
9e	CALANQUE DE SORMIOU	11469	LA PANOUSE	33778	2,9
10e	HIPPODROME VIVAUX	10780	MONT ROUVIERE	21554	2
11e	AIR BEL-POMMERAIE	7534	SAINTE-MENET	27236	3,6
12e	PERVENCHES-PROVENCE-	16948	HAGUENEAU-GAROUTTE	29553	1,7

	HOPKINSON				
13e	SAINT-PAUL COROT	4440	LES MEDECINS	27115	6,1
14e	EGLANTINES-ROSIERS	4080	LA BATARELLE	23074	5,6
15e	KALLISTE	3554	EDOUARD TOULOUSE	20982	5,9
16e	SEON	5461	CHATEAU BOVIS	18339	3,3



Au-delà de l'approche statistique, la pauvreté s'apprécie aussi par les associations qui oeuvrent auprès des plus démunis. Un certain nombre de foyers en souffrance n'apparaissent pas dans les statistiques, même s'ils sont recevables aux aides sociales. La lourdeur des dossiers à remplir, la désocialisation, le découragement, la honte écartent des aides une partie des habitants les plus pauvres. La plupart de ces associations soulignent l'augmentation des personnes qu'elles reçoivent.

Une cinquantaine de mouvements, souvent d'origine chrétienne, accompagnent la partie la plus précaire de la population. Ils fonctionnent largement par des subventions du Conseil Général.

Le Secours Catholique rencontre de plus en plus de personnes isolées qui représentent 43% du public accueilli. 50% sont inactives à cause de problèmes de santé. Les étrangers qui viennent des pays de l'est sont de plus en plus nombreux.

La Fondation Abbé Pierre fait face aux 10 000 expulsions prononcées par an dans le département par les tribunaux. La boutique de solidarité accueille tous les jours une centaine de personnes où 700 sont domiciliées. Elle prend en charge les Roms sur le plan sanitaire et social.

Les restaurants du cœur n'arrivent plus à faire face à une demande croissante de besoins alimentaires.

Médecins du monde a enregistré un accroissement de 10% des demandes de consultations médicales, plus de 3 200 personnes en 2010 sur le pôle médical et 5 000 sur le pôle social. L'association a constaté que le coût du ticket modérateur écartait des soins un grand nombre de personnes.

Les Petits Frères des Pauvres font face à une augmentation des personnes accueillies, notamment de femmes âgées, veuves et sans enfant. Le profil de ces personnes se caractérise par la dégradation de la santé physique et psychologique, l'augmentation de la solitude et de l'isolement et celle des difficultés matérielles.

La Banque Alimentaire récolte des denrées de la part de l'Union Européenne, de la grande distribution, de l'industrie agroalimentaire et des particuliers dans le cadre de sa journée nationale de collecte qu'elle redistribue aux associations. L'Union Européenne ne garantit pas la poursuite de ses dons.

L'Hospitalité Saint Jean de Dieu, centre d'accueil de nuit, est complet tous les jours et refuse des sans abri qui, à partir de 13 heures, font la queue devant ses locaux.

Tous ces mouvements donnent un visage à la pauvreté qui n'apparaît pas dans la neutralité des chiffres. Marseille est la seule ville en France à avoir mis en place un SAMU social⁴. L'unité d'hébergement d'urgence⁵, qui offre une structure d'accueil et d'hébergement de 329 places, est gérée par l'association « agences immobilière à caractère social »

6-Profil des pauvres dans les Bouches-du-Rhone : Les « gens de peu » et les « gens de rien »

On peut classer cette population pauvre en trois catégories :

- ***La première est celle de ménages à très faibles ressources : ce sont les pauvres*** qui ont un emploi trop mal rémunéré pour vivre normalement et qui, avec moins de 954 €

⁴ Guide de l'urgence sociale- SAMU social de Marseille

⁵ Unité d'Hébergement d'urgence- 110, chemin de la Madrague Ville- 13 015 Marseille

mensuels par unité de consommation mais plus que le R.SA sont au dessous du seuil de pauvreté. Ce sont souvent ces « travailleurs pauvres » qui occupent des emplois fragiles, souvent à temps partiel, sur des postes de travail aidés. Ce sont aussi des retraités au minimum vieillesse, des femmes chefs de famille avec enfants. Ils habitent dans des logements sociaux des quartiers nord et est de Marseille. Peu qualifiés, peu mobiles, ils vivent dans des conditions difficiles. Ils alternent des situations d'emploi et de sous emploi sans amélioration notable de leur condition. Ils ne participent pas à la dynamique de l'économie locale. Ils ne sont pas allocataires du R.SA mais, généralement d'autres formes d'aide, tout particulièrement au logement. Leur situation est d'autant plus difficile qu'ils ne bénéficient pas de mesures spécifiques d'accompagnement. Cette population représente le quart des ménages soit 95 000 ménages et 220 000 personnes.

- **La deuxième est celle des allocataires du RSA .ce sont les précaires** Sans emploi, mal logés, peu mobiles, en voie de désocialisation, ces « accidentés de la vie » ne survivent pour la plupart que des prestations sociales et de petits boulots peu ou mal déclarés. Les anciennes bénéficiaires de l'allocation parent isolé dans l'incapacité d'occuper un emploi, les chômeurs qui ont épuisé leurs droits, les découragés dans la recherche d'emploi en représentent une grande partie. La moitié d'entre eux considèrent leur RSA socle comme leur seule ressource stable et s'organisent dans la précarité. Ces personnes vivent souvent dans des logements insalubres des "centre ville", dans le logement social de fait. Elles bénéficient de nombreux dispositifs d'accompagnement (P.L.I.E., contrats d'insertion, P.D.L.P.D., aide sociale du département...) et de la couverture médicale universelle. Elles travaillent, quand elles le peuvent, le plus souvent au noir, fréquentent les restaurants du cœur. 65 100 personnes dans le département perçoivent le RSA socle. Cette population représente 10% des ménages et 82 000 personnes.
- **La troisième est celle des sans domicile fixe, ce sont les misérables.** Ce sont ces exclus qui fréquentent, de façon irrégulière, les centres d'accueil : à Marseille, les centres d'accueil de nuit de Madrague- ville (300 lits) et de Forbin Saint Jean de Dieu , le centre d'accueil de jour de Marceau qui ne reçoit que des personnes en règle. Le centre de Béthanie du Secours Catholique reçoit, lui, une centaine de personnes par jour en situation régulière ou en attente de régularisation. Si cette population est stable au niveau quantitatif, elle est de plus en plus atteinte de précarité et fortement désocialisée. Sa réinsertion ne peut passer que par des opérations lourdes. On compte parmi elles une forte proportion d'étrangers, de plus en plus venus des pays de l'Est, souvent en situation irrégulière et, de ce fait non allocataires des prestations sociales ou du revenu minimum d'insertion. Leur nombre est très difficile à évaluer car cette population échappe à toute statistique. Elle est évaluée à 600 personnes permanentes à Marseille et à 1 600 avec l'arrivée récente des Roms qui vivent dans des conditions indignes.

3-Explications : des causes multiples et additionnelles

Le niveau de pauvreté de Marseille ne doit rien au hasard.

1-La pénurie d'emploi

En 2009, il y a à Marseille :

- 340 834 emplois au lieu de travail
- 299 706 emplois au lieu de résidence

Les emplois au lieu de travail se répartissent de la façon suivante selon le statut professionnel :

Emplois selon le statut professionnel à Marseille 2009					
	2009	%	1999	%	99-09
Ensemble	340 834	100	297 830	100	14,4%
Salariés	302 090	88,6	264 780	88,9	14,0%
dont femmes	155 891	45,7	130 583	43,8	19,4%
dont temps partiel	53 624	15,7	47 729	16	12,4%
Non salariés	38 744	11,4	33 050	11,1	17,2%
dont femmes	13 402	3,9	10 652	3,6	25,8%
dont temps partiel	4 770	1,4	3 237	1,1	47,3%

Source : INSEE

Si les emplois ont progressé de 14,4% entre 1999 et 2009, il s'agit principalement d'emplois occupés par des femmes qui ont augmenté de 19,4%. Les emplois non salariés, notamment à temps partiel et occupés par des femmes ont augmenté à Marseille plus vite que les emplois salariés. C'est un indicateur de fragilité.

Entre 2000 et 2006, l'emploi privé salarié augmentait de 5 000 postes de travail par an en moyenne. En 2007, l'impact de la crise s'est traduit par une perte de près de 900 emplois. Les bons résultats observés en 2008 ont pu laisser penser que Marseille avait su résister. Mais les évolutions constatées depuis démontrent que l'emploi marseillais a peu bénéficié de la reprise de l'activité économique de 2010.

Les années 2010 et 2011 se caractérisent par une quasi stabilité du nombre d'emplois salariés privés à Marseille. Cette relative stabilité est à mettre en parallèle avec la croissance de l'emploi enregistrée au niveau national. Seuls les services ont vu leurs effectifs augmenter alors que le BTP et l'industrie perdaient encore des emplois. Mais ce sont surtout les services peu qualifiés (administratifs et de soutien, sécurité, nettoyage) qui voient leur emploi augmenter, moins fortement qu'au niveau national cependant. Les services aux entreprises perdent des emplois.

Emplois salariés privés à Marseille au lieu de travail		
	Total	Variation/année précédente
2000	195 274	
2001	200 299	5 025
2002	205 107	4 808
2003	208 624	3 517
2004	208 895	271
2005	214 291	5 396
2006	219 076	4 785
2007	218 210	-866
2008	221 948	3 738
2009	220 862	-1 086
2010	221 615	753
2011	221 424	-191

Source : AGAM- Observatoire de l'emploi

Il manque à Marseille 100 000 emplois pour retrouver une place moyenne dans les grandes villes de France. Entre 2000 et 2008, le nombre de demandeurs d'emploi a régulièrement diminué, sauf la dernière année 2008. Entre 2009 et 2012, avec la nouvelle définition retenue, la situation s'est régulièrement dégradée. 81 469 demandeurs d'emploi sont inscrits à pôle emploi au 31-12-2012.

2-Un niveau de chômage particulièrement élevé

Après avoir régulièrement diminué entre 1999 et 2008, le taux de chômage dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne est reparti à la hausse à partir du quatrième trimestre 2008.

Taux de chômage localisé										
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Marseille- Aubagne	12,1	12	12,1	12,3	11,7	10,5	12	12,5	12,6	12,9
France	8,5	8,9	8,9	8,8	8	7,4	9,1	9,4	9,2	9,9

Il faut voir dans ce mouvement l'impact de la crise de 2008 qui n'a épargné aucun territoire. Ce taux est 3 points plus élevé qu'au niveau national en 2012 contre 6 en 1999. Il suit toutefois la même tendance. L'écart entre le taux de chômage de la zone d'emploi de Marseille-Aubagne et le taux national est stable.

3-Des revenus annuels faibles

Comme nous l'avons déjà noté, le taux de bas revenus est particulièrement élevé à Marseille. Pour l'ensemble des foyers fiscaux le revenu net déclaré moyen est de 20 579 €/an soit 1 700 €/mois, stable depuis 2006. Pour les 51,5% foyers non imposés, il est de 8083 €/an soit 969 €/mois. La distribution des revenus déclarés des ménages par unité de consommation en 2010 montre que :

- les 10% de personnes aux revenus les plus faibles perçoivent 2 415€/an soit 201 € par mois
- les 20% de personnes aux revenus les plus faibles perçoivent 6 448 €/an soit 537 € par mois
- les 30% de personnes aux revenus les plus faibles perçoivent 9 964 €/an soit 830 € par mois.

Elles sont toutes en dessous du seuil de pauvreté.

Quelques éléments sont relevés par le dernier rapport du DROS au niveau de la zone d'emploi de Marseille- Aubagne.

En 2011, 25,3% des habitants de moins de 65 ans de la zone d'emploi de Marseille-Aubagne⁶ ont un revenu inférieur à 60% de la médiane des revenus disponibles avant impôts, soit 908 € pour une personne seule, 1 907 € pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans . Cette situation résulte des temps partiels (47% des ménages pauvres travaillent à temps partiel) et

⁶ Baromètre social 2011 du DROS- Novembre 2012.

des familles nombreuses dont seul l'un des membres perçoit des revenus d'activité. En 2007, les trois quarts des ménages pauvres ont perçu moins de 830 € par mois, 80% du SMIC.

Le taux d'enfants à bas revenus, c'est à dire la part des enfants de moins de 20 ans vivant dans des foyers à bas revenus sur l'ensemble des enfants de moins de 20 ans est de 42% dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne. 35% des familles monoparentales ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, cinq points de plus qu'au niveau national.

Le travail ne protège pas toujours de la pauvretéⁱ. 60 000 actifs avec emploi appartiennent à un ménage pauvre. En ajoutant les conjoints et les enfants 150 000 personnes sont concernéesⁱⁱ. Cette situation résulte des emplois à temps partiels faiblement rémunérés et de la faible qualification des travailleurs pauvres. Près d'un jeune salarié sur deux perçoit un bas salaire.

Le risque de bas salaires concerne plus particulièrement les femmes, les salariés à temps partiels et les intérimaires. Dans la zone d'emploi de Marseille-Aubagne la population à bas salaire est celle de jeunes actifs et des salariés à temps plein que l'on retrouve notamment dans les services aux entreprises, la sécurité et le nettoyage.

Le revenu médian et la part des ménages imposés sont plus faibles à Marseille que dans la plupart des autres grandes villes de France. La structure des revenus déclarés montre une plus faible part des revenus salariaux (62,4% contre 64,1%) et une plus forte part des pensions, retraites et rentes (24,7% contre 23,6%), résultat du vieillissement et d'une forte précarité d'une partie des marseillais. Le rapport inter décile entre les 10% des ménages aux revenus les plus faibles et les 10% aux revenus les plus élevés traduit des inégalités de revenus plus fortes à Marseille qu'ailleurs. C'est est un des plus élevés de toutes les grandes villes : les 10% des ménages aux revenus les plus élevés gagnent 15,3 fois plus que les 10% aux revenus les plus modestes contre 14,1 en 2008..

4-Des situations familiales fragiles

La répartition des ménages selon la structure familiale est différente de la répartition nationale. 39,1% des ménages sont composés d'une seule personne dont 15,8% d'hommes et 23,3% de femmes contre 33,7% au niveau national. Leur part relative augmente régulièrement. Il y a, toujours en valeur relative, davantage de ménages dont la famille principale est monoparentale (12,8%) à Marseille qu'au niveau national (8,6%) et plus de ménages avec familles : 57,3 % contre 55 2%.

La même analyse peut être faite sur la composition des familles avec, en valeur relative, moins de couples avec enfants (23,3% contre 27,9%) et davantage de familles monoparentales (12,8% contre 8,6%). 18% des femmes et 35% des mères isolées sont pauvres. Elles sont moins souvent en emploi que les hommes, quel que soit le nombre d'enfants. Leur salaire net médian est inférieur de 24% à celui des hommes. Elles occupent les deux tiers des CDD à temps partiel.

Un tiers des familles monoparentales sont pauvres. Les séparations, de plus en plus nombreuses, provoquent souvent une chute brutale du niveau de vie.⁷

5-La pénurie de logements

⁷ le Monde- 7 janvier 2011

La situation du logement est préoccupante dans le département. Le niveau des prix et la rareté de l'offre limitent l'accès au logement des jeunes et de la partie la plus précaire de la population. La comparaison du prix du logement et du revenu médian qui est de 1 329 € mensuel montre l'impossibilité de se loger dignement d'une grande partie de la population. 30% des locataires ont des revenus mensuels nets entre 345 € et 916 € par mois.

Prix du logement dans les Bouches-du-Rhône 2008			
	Appartements		Maisons individuelles
Secteur	Ancien	Neuf	
Aix-en-Provence	3 360 €/m ²	3 670 €/m ²	371 200 €
Arles	2 140 €/m ²	3 270 €/m ²	260 700 €
Istres	2 530 €/m ²	3 330 €/m ²	277 800 €
Marseille	2 660 €/m ²	3 700 €/m ²	361 800 €
Moyenne	2 720 €/m ²	3 610 €/m ²	316 500 €

Source : ADIL

Le parc de logements est non seulement insuffisant mais aussi inabordable pour les ménages modestes. Il est constitué de 413 808 logements dont 91% de résidences principales ; même si 28 000 logements ont été construits entre 1999 et 2009. La moyenne annuelle flottante de la production est de 4 200 logements en 2011 contre 5 150 en 2010. La plupart des constructions nouvelles sont dans le 10^e arrondissement.

Les 72 826 logements sociaux ne peuvent répondre à une forte demande dans un contexte marqué par l'absence de vacances. Dès lors, les ménages pauvres occupent des logements fréquemment insalubres dans le «social de fait», au centre ville où les marchands de sommeil ne sont pas rares.

De plus, comme le révèle un rapport récent de la Cour des Comptes⁸, il n'y a pas assez de places d'hébergement pour les sans domicile fixe, malgré l'augmentation de places entre 2004 et 2010 de 62%. La saturation du 115 écarte de cette possibilité près de 60% de la demande.

On assiste alors au retour des bidonvilles, notamment à Marseille. Une centaine ont été recensés, la plupart des squats dans des entrepôts désaffectés. Si les principaux sont situés à l'entrée des quartiers nord, il y en a dans tous les arrondissements.

6-L'impact des grandes solitudes

Si toutes les personnes qui vivent seules ne sont pas en situation précaire, la solitude est un incontestable facteur de pauvreté, même si elle n'est pas monétaire. La Fondation de France, dans une étude publiée en 2011, a souligné que la solitude, pesante à tout âge, touche désormais des personnes de plus en plus jeunes. Si une personne sur dix est exposée à partir de 40 ans, le risque est multiplié par deux en situation de pauvreté, lorsqu'un divorce ou un veuvage intervient et par trois si la personne est handicapée.

⁸ « La politique publique d'hébergement des personnes sans domicile »- Cour des Comptes- 15 décembre 2011

Part des ménages composés d'une seule personne				
	Marseille		France métropolitaine	
	1999	2009	1999	2009
Ménages d'une seule personne	38%	39,1%	31,0%	33,7%
hommes seuls	14,9%	15,8%	12,4%	14%
femmes seules	23,1%	23,3%	18,5%	19,7%

Source : INSEE

A Marseille il y a en valeur relative davantage de ménages composés d'une seule personne qu'au niveau national ; et leur part augmente. 15,8 % sont des hommes seuls et 23,3 % des femmes seules. La pauvreté amoindrit les réseaux sociaux. Dans la tranche 18-25 ans, 7% des habitants sont seuls et n'ont pas de relations amicales régulières. 8% ont rompu tout lien avec leur famille. Ce mouvement est notamment la conséquence des veuvages et des divorces/

7- Un niveau de qualification modeste

Si le niveau moyen de qualification et de formation professionnelle est généralement modeste dans le département, la répartition de la population non scolarisée par diplôme met en évidence quelques spécificités par rapport aux moyennes nationales.

:

- la part des non diplômés ou des titulaires du CEP est comparable dans le département (32,2%) et au niveau national (32%), avec toutefois un écart sensible pour la part des sans diplôme
- la part des titulaires du BEPC, du Brevet des collèges, du CAP ou du BEP est plus faible dans le département (28,1%) qu'au niveau national (30,6%)
- la part des titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur est plus élevée dans le département (39,7%) qu'au niveau national (37,5%).

Diplôme le plus élevé de la population de plus de 15 ans non scolarisée		
Part des titulaires en % en 2009		
	Marseille	France métropolitaine
Aucun diplôme	24,4	18,3
Certificat d'études primaires	8,3	11,1
BEPC, Brevet des collèges	6,9	6,3
CAP ou BEP	18,6	24
Baccalauréat ou brevet professionnel	15,6	15,9
Diplôme de niveau bac + 2	11,2	11,8
Diplôme de niveau supérieur	15	12,7

Source : I.N.S.E.E.

8-L'accès de plus en plus difficile à la santé

L'accès à la santé est de plus en plus difficile pour les populations en difficulté dans le cadre d'un hôpital moins accessible et soumis à de nouvelles règles de fonctionnement. La Cour des Comptes a révélé que 25% des Français auraient renoncé à un soin pour des raisons financières. L'assistance publique de Marseille évaluée à 25 M € par an, soit 5% des recettes, le coût de la précarité.

L'APHM a soigné en 2010 6 776 patients reconnus insolvables. De nombreux petits retraités et des jeunes, sans couverture complémentaire, n'ont pas les moyens de payer le forfait hospitalier de 18 € par jour ou le ticket modérateur qui peut aller jusqu'à 200 € par jour. Les pauvres se font moins suivre médicalement, souffrent donc de pathologies plus complexes et arrivent à l'hôpital plus tard pour des séjours plus longs. Si l'hôpital ne choisit pas ses patients, le secteur privé, très implanté à Marseille avec la moitié des lits, attire les actes standard et laisse à l'hôpital public les actes les plus lourds. Chaque année, plus d'un millier de personnes (15% des malades) sont adressées aux assistantes sociales de l'hôpital public⁹.

Il faut aussi souligner que le bénéfice du RSA ne permet pas un accès de plein droit à la CMUC¹⁰ et que le plafond de ressources pour avoir droit à la protection complémentaire est très inférieur au seuil de pauvreté. En 2011, il s'établit à 647 € / mois pour une personne seule et 971€/mois pour 2 personnes.

⁹ La Provence du 4-10-10

¹⁰ Je remercie M.Lemonnier pour les informations qu'il m'a transmises

ii Conclusion : combattre la pauvreté

Cette situation sociale singulière de Marseille qui perdure malgré un redressement économique reconnu interpelle les acteurs publics sur les mesures à prendre pour combattre la pauvreté.

La responsabilité première de cette politique relève de l'Etat. Mais dans une conjoncture difficile, ce sont les collectivités territoriales qui, en son lieu et place, conduisent tout un ensemble de mesures en faveur des ménages les plus précaires. Elles s'appuient sur un tissu associatif important où les professionnels de l'action sociale et les bénévoles de la solidarité jouent un rôle de premier plan à Marseille.

A court terme, les mesures sociales permettent aux ménages les plus pauvres, de ne pas tomber dans la précarité, voire la misère. A très court terme et au nom de l'urgence, le SAMU social et l'unité d'hébergement d'urgence assurent les conditions de la survie aux sans domicile fixe. Le secteur associatif et les CHRS proposent des repas, des vestiaires, l'accueil de jour et de nuit, des soins médicaux, des conseils juridiques ...L'ampleur des exclusions sociales invite cependant à accroître les moyens accordés à ces structures pour leur permettre d'améliorer leurs encadrements. L'afflux d'un millier de personnes d'origine roumaine à Marseille pour lesquelles aucune solution pérenne n'a pu être construite invite les responsables de l'urgence à des mesures rapides, notamment en matière de logements.

Mais cette population n'est pas la plus nombreuse. Les allocataires des minima sociaux qui n'ont souvent pour seules ressources les produits de la solidarité nationale, invite l'Etat et le Conseil Général à ré examiner les conditions d'accès à ces minima sociaux dont certains ayant droits ne le savent même pas. Au-delà de l'urgence, l'intégration de cette population ne peut que passer par un logement et un emploi. La construction et la rénovation de logements sociaux et très sociaux est absolument nécessaire car la première intégration se fait par le logement. L'accès à l'emploi est complexe dans la conjoncture d'aujourd'hui. C'est vers l'insertion, l'accompagnement personnalisé, les contrats de travail aidés qu'il convient de mettre en œuvre pour ces ménages exclus de la vie économique et sociale.

Restent les ménages les plus nombreux ; au seuil de la précarité, qui vivent leur exclusion en silence ou s'adressent aux restaurants du cœur en cachette. Leur situation est difficile : ils n'ont pas accès aux minimums sociaux mais ont un revenu trop faible pour vivre dignement. On trouve parmi eux des travailleurs pauvres, des temps partiels nombreux, des postes de travail peu valorisants, des horaires décalés. Une politique s'impose pour améliorer leurs conditions de vie : tarifs préférentiels dans l'accès aux services, gratuité des transports et des cantines, prise en charge des frais de scolarité, aides alimentaires, accès au logement...

Sur le temps long, les questions premières à résoudre sont bien celles de l'emploi, du logement et de la formation. Il est bien évident que les réponses ne sont pas le seul résultat des politiques locales. Une relance de l'activité économique traduite par une offre d'emploi à la hauteur de la demande, un vaste programme de constructions et de rénovation de logements sociaux et un accès plus facile aux savoirs sont les chemins les plus pertinents pour vaincre la pauvreté.